

# La Lettre de La Fédé

La Lettre de la fédé  
GESQUIERE Stéphane  
7 allée Hector Berlioz  
95130 FRANCONVILLE



Téléphone : 01 34 15 39 37  
Portable : 06 09 65 40 45  
e-mail : [secretariat@Fedegn.org](mailto:secretariat@Fedegn.org)  
site web : [www.fedegn.org](http://www.fedegn.org)

Novembre / Décembre 2000

Numéro 27

## EDITO

C'est fini, un nouvel exercice est bouclé. L'AG de la Fédé approche et nous allons pouvoir faire le Bilan de cette année, riche en activité. La FédéGN a consolidé ses acquis, petit à petit progressé dans tous ses domaines d'action, et gagné de nombreux nouveaux membres. Elle a aussi acquis un rythme de croisière enfin compatible avec la vie de chacun de ses administrateurs. Après cette étape, nous allons de nouveau pouvoir aller de l'avant avec vous, concrétiser des projets plus ambitieux. Mais pour l'heure, avant tout, pensez à votre adhésion 2001, que nous n'ayons pas à courir après vos chèques pendant plusieurs mois, ce qui fut encore le cas en 2001. Nous espérons bien entendu vous rencontrer à l'AG

## BREVES

- **PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDEGN: LE DIMANCHE 3 DECEMBRE (LE LENDEMAIN DE L'AG, AVEC LE NOUVEAU CA). SI VOUS ETES INTERESSE POUR REJOINDRE L'EQUIPE DES ADMINISTRATEURS, N'HEситеZ PAS A NOUS FAIRE PART DE VOTRE CANDIDATURE.**
- **Vous ou l'un de vos membre change d'adresse postale ou Internet. N'hésitez pas à nous en faire part afin que nous puissions réactualiser notre base de donnée. Contactez pour cela le secrétaire ou Itai Perez:**
- **Histoire médiévale : Le n°11 est dans les kiosques. Il s'agit du n° de novembre 2000. Au sommaire la bataille d'Hattin, une visite du pays Cathare avec de magnifiques plans et photos de châteaux etc... 35 Francs**
- **The Scribe : Il s'agit d'un magazine anglais ne traitant que de GN. Le N° 12 est sorti, il coûte 3 livres 50. Il contient des bilans de jeux, des conseils, des conseils scénaristiques, un mini huis clos, des annonces etc... Bref du bon pour ceux qui comprennent l'Anglais.**
- **Fiches techniques : Une version papier a été éditée. Il s'agit d'un fascicule contenant toutes les fiches techniques existantes. Ce document sera envoyé en priorité aux associations membres ne possédant pas de connexion Internet. Si vous désirez la recevoir, contactez nous...**

### *Assemblée régionale Rhône Alpes*

Elle aura lieu le Samedi 11 novembre 2000, à partir de 14 heures, au magasin Chantelouve (dans le vieux Lyon).

Ordre du jour :

bilan associatif de l'année ;GN et animations effectuées (amener vos CR de GN et articles de presse) ;coordination, échanges inter-assocés ; sites, matos ; projet de l'an prochain ; dates et lieu de GN ; bilan sommaire de la Fédé ;points divers (site de Barry...) ;élection du coordinateur régional

Fabrice Mrugala, Coordinateur Rhône-Alpes de la Fédé GN

### *Assemblée régionale Ile de France*

Elle aura lieu le Dimanche 26 novembre à 14h00 au stock de Rôle. Le but de cette assemblée est de se rencontrer entre associations de GN et d'échanger des points de vues et expériences. Ce sera également l'occasion de présenter l'activité de la Fédé GN et les différents travaux en cours. Toutes les associations de la Région ile de France (membres ou non membres) sont les bienvenues.

Pour tout renseignement, contactez Gabriel Robert : [gorgoh@magic.fr](mailto:gorgoh@magic.fr)

## *Animations, fêtes et musées*

- **28 novembre à 20h30, " Troubadours et trouvères, à Poitiers (86) – Chapelle Henri IV par l'ensemble Aquila : 02 47 39 20 95**
- **Caen (14), Abbaye aux Dames – Musée de Normandie, Tous les jours jusqu'au 31 décembre : " les ailes de dieu ", messagers et guerriers ailés entre Orient et Occident : 02 31 06 75 17**
- **11 et 12 novembre, L'Isle Adam (95) : maison des associations, stage d'escrime artistique organisé les samedi et dimanche par le CREATIF (Conservatoire Régional d'Escrime Artistique et de Théâtre d'Ile de France). Le stage sera animé par le Maître d'Armes Jean-Louis Bouglet (spécialiste d'escrime médiévale). Le prix du stage est de 300 francs.**

Contact : Jean Louis Bouglet : 06 08 48 54 02

Olivier Delchambre : 01 34 69 16 48 après 18h00

- Villeneuve de Berg (07) Foire médiévale de Noël. Réservations et renseignements : Camail, centre d'art médiéval, Château Julien 07110 Vinezac : 04 75 89 87 14 e-mail : [camail2@free.fr](mailto:camail2@free.fr)

Les associations membres de la Fédé à la date de cette lettre de la Fédé (39)

Si votre association ne figure pas sur cette liste, c'est qu'il faut adhérer ou réadhérer.

Alliance, ARCAN, ARP, Avalon, Avatar, Les Chemins de l'enchanteur, Claymore, Don quichotte, La geste des Dragons Lune, Errost, Espace ludique, La Guilde de Bretagne, Hydre Omel, Les Joyeux Chaotiks, Lutiniel, Ma Grand Mère est un Troll, La Mare aux Diables, Les Noctures Foreziennes, Nouvelles contrées, RAJR, Rêve de jeu, Rêve de Salamandre, Rôle, Wargs, Les Deux tours, Smocking et cottes de mailles, Fédé Belge de Jeux de simulation, Les Fils d'Ariane, Le Cercle des Compagnons d'Oniros, Onyrinne, Imperium Ludi, Mondes Parallèles, Eclat de Crystal, PWC, les Jeux du Manoir, Alkhémia, Sortilèges, Fey Eryndynn, G2R2(Fédération Irtalienne)

12 autres associations sont en cours d'adhésion.

**Attention, l'année 2000 est terminée. Dorénavant, il faut penser à votre adhésion 2001. Si vous ne pouvez pas venir à l'AG, envoyez la par courrier.**

**Comment adhérer :** Peuvent être membres de la Fédé les associations loi 1901 (ou fonctionnant selon les lois spécifiques Alsace Moselle) ayant organisées au moins un GN dans les 4 dernières années (GN étant entendu dans un sens très large). Le coût de cette adhésion est de 200 FF, plus un franc par joueur et par GN de l'année précédente. Si vous ne remplissez pas les conditions, vous pouvez nous soutenir en devenant membre associé (100 francs pour l'année en cours). Pour tout renseignement, contactez-nous.

## AG 2001

Elle aura lieu le Samedi 2 décembre à la ludothèque de Boulogne Billancourt. Le début de l'AG est prévu pour 14h00, la fin pour 19h00 (nous ne pourrons pas dépasser car la ludothèque ferme ensuite). Toutes les associations membres ou non sont les bienvenues. C'est autant l'occasion de débattre de vos besoins et des orientations de la Fédé GN que de rencontrer d'autres associations et d'échanger des idées. Conformément aux statuts, 1/3 du conseil d'administration est renouvelable cette année. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe, n'hésitez pas à nous en faire part afin que nous puissions prendre en compte vos candidatures, particulièrement si vous ne pouvez être présents. Pour tout renseignement, contactez Olivier ARTAUD ou Stéphane GESQUIERE.

Ludothèque de Boulogne Billancourt  
22, rue de la Belle Feuille  
92100 Boulogne  
Métro Marcel Sembat.

## FEDEGN.ORG : STATISTIQUES

Le succès du site Internet ne se dément pas. Le moi de juin a vu en effet 2097 visites pour 1513 en avril et 1693 en mai.. Après une petite accalmie cet été, nous sommes près de 2000 à être venu en octobre. Tout va donc pour le mieux avec des mises à jour constantes. Ainsi vous pouvez maintenant télécharger les dernières lettres de la Fédé. L'annuaire des associations sera bientôt accessible en ligne. Dés projets sont en cours pour que le site évolue constamment. Ainsi, il est question d'un moteur de recherche afin que vous puissiez plus facilement trouver les informations que vous cherchez. Et puis, il y a du nouveau au sujet des adresses et mail.(Cf article : adresse e-mail)

## JEUX DE ROLES : LE FILM

Lu dans l'Ecran Fantastique n° 202 ( octobre 2000 ) :

" Nadie Conoce A Nadie ( trad. : "Personne ne connaît personne" ), premier long métrage de Mateo Gil, qui fut le scénariste d'Alejandro Almenabar pour Tesis et Ouvre les yeux! n'est pas qu'un thriller ( très bien mené ) sur un " jeu de rôles " qui dépasse les limites. Un groupe de terroristes plutôt barjos fomentent des attentats meurtriers pendant la fameuse Semaine Sainte, en semant des indices à destination d'un "Innocent" ( Simon ), dont le rôle est de découvrir le complot... Cette thématique, peu originale en soi, est si bien imbriquée dans l'image de la réalité, que le doute finit par contaminer le moindre plan, le moindre personnage. Sapo ( Jodi Mollà, excellent dans sa transparence anodine ), le colocataire de Simon, est-il le petit prof falot et dragueur qu'il paraît être ? ou un joueur machiavélique ? le maître du jeu peut être ? Ou bien les apparences sont-elles simplement contre qui ? A plusieurs reprises, l'appréhension du personnage se trouble jusqu'à remettre en question toute certitude le concernant. Une autre des surprises continues que ménage le film est d'apprendre, par un seul plan, que tous les personnages croisés semblait-il au hasard par Simon font partie du jeu. La ville est un échiquier, ses habitants des pions, et "personne ne connaît personne". Sur une

trame assez hitchcockienne ( La mort aux trousses, Le faux coupable... ), Mateo Gil a tricoté une œuvre limpide, sans esbroufe, avec un sens réel de la mise en scène [...]. Bref, une excellente surprise."

Jean-Pierre Andrevon

Extraits de l'interview de Mateo Gil ( réalisateur ) :

[E.F.] : Comment avez-vous élaboré votre récit ? : Au moment de l'écriture, plusieurs options s'offraient à moi, mais j'ai décidé d'opter pour cet angle : comment justifier que des gens jeunes, intelligents, et dotés d'une solide formation universitaire puissent se laisser entraîner dans un tel processus ? La Semaine Sainte à Séville et des comportements totalement barbares... Comment justifier que des individus s'adonnent au meurtre par simple plaisir ? C'est à partir de ce postulat que j'ai créé les personnages et situé la victime : un jeune urbain qui ne comprend pas sa ville et se retrouve pris au piège d'un jeu macabre[...]

[E.F.] : Le Passage avec les pistolets-laser dans les ruelles de Séville dévoile les véritables aspirations de ce groupe d'individus... : Aujourd'hui, beaucoup de gens m'interpellent dans la rue et me disent que c'est leur séquence préférée. Pour moi, elle est fondamentale puisque, vous l'aurez remarqué, c'est celle qui nous permet de découvrir que tout ce qui se déroule n'est qu'un jeu. Terrifiant certes, mais un jeu. [...]

[E.F.] : En quoi Jeu de Rôles se différencie-t-il des autres thrillers ? : Malgré sa trame fictive, Jeu de Rôles est un film très ancré dans la réalité, dans un site et un contexte socio-politique très concrets. A mon sens, c'est l'un des atouts majeurs de ce propos qui traite de l'ennui dans lequel nous immergent la société, la maison, la voiture et le centre commercial qui prennent chaque jour le pas dans nos vies. Rien ne nous surprend parce que nous avons déjà tout vu. La télévision et Internet sont devenus nos moyens de communication privilégiés. Nous sommes totalement égarés !

L'Ecran Fantastique nous parle également d'un film en projet :

" Tuer n'est pas jouer "

Un groupe de personnes réunies à l'occasion d'une "murder party" voit ses membres véritablement décimés un à un selon le processus du jeu. Ce qui ne les empêche nullement de poursuivre et de subir le même sort.... The Untitled House of Horrors Project est, bien entendu, le titre provisoire de ce futur film d'épouvante de l'Universal, prévu pour être distribué lors du prochain Halloween [...]

en résumé, j'en arrive à la conclusion suivante :

"jeux de rôles est un film de petite distribution (25 bobines en France) donc ne représentant pas un problème majeur en lui même, néanmoins il confirme le fait que la paranoïa anti-rôliste est encore bien présente dans les esprits et que le syndrome médiatique du jeu de rôle satanique a encore la vie dure...."

Fabien Mathon.

## AVARICUM SIMULATION

L'éloignement géographique et la proximité avec le Monde du jeu ont du avoir un effet négatif envers ce salon qui était traditionnellement un lieu de rencontre pour les associations de jeu de rôles Grandeur Nature. La Fédé y était cette année représentée par son Président, Olivier ARTAUD. Ce fut l'occasion d'une rencontre avec les associations locales qui sont de plus en plus nombreuses ( Le cercle des Compagnons d'Oniros, la Guilde des Guilum, la Guilde du gargan, Compte à rebours), mais aussi les courageux de la geste des dragons Lune qui avainet fait le déplacement.

## LEGISLATION : Le droit d'ester en justice

Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice (loi 1901 art 6).

En défense, une association déclarée peut toujours répondre à l'assignation qui lui est faite.

En demande, il convient de distinguer suivant que l'association agit pour son propre compte, pour le compte de ses adhérents ou encore dans un but d'intérêt collectif ou général mais toujours dans les limites de son objet social.

- **Devant les juridictions judiciaires :**

Comme toute personne physique ou morale, l'association peut agir en justice devant toutes les juridictions pour défendre ses intérêts patrimoniaux. (Dommages aux biens, troubles de voisinage, pollution, atteinte à la marque ou au nom, réparation d'un vol, atteinte à la personne du président..)

De nombreuses associations ont pour objet la défense des intérêts de leurs adhérents. L'action en justice sera alors un moyen souvent utilisé pour la poursuite de l'objet social. Le préjudice invoqué par les associations est nécessairement collectif et leur est donc propre puisqu'il est celui-la même qui a été éprouvé par l'ensemble de leurs associés. (Atteinte à l'intérêt collectif, Respect de l'objet social). L'action individuelle subsiste toutefois puisque l'action introduite par l'association n'a pas pour effet de se substituer aux actions individuelles pouvant être introduites par les membres victimes.

Dans le cas d'un préjudice personnel de l'un des membres de l'association, l'action civile en réparation du dommage causé par un crime ou un délit n'appartient qu'à ceux qui ont personnellement souffert du dommage causé par l'infraction. Aussi, en l'absence de texte spécial, l'association ne peut se substituer à un de ses membres pour réclamer la réparation d'un préjudice qui aurait été causé non à l'association, mais à chacun de ses membres pris individuellement.

*Au niveau statutaire, il est d'usage de prévoir dans les statuts une clause selon laquelle l'objet de l'association est aussi d'agir en justice pour toute atteinte aux intérêts collectifs de ses membres.*

L'action dans un but d'intérêt collectif ou général concerne un groupe dont l'importance numérique est indéterminée. Ce type d'action est assez restreint en ce qui concerne les associations qui n'ont pas les mêmes droits que les syndicats. Certes, dans son principe, l'association peut, conformément à son objet, réclamer en justice la réparation de l'atteinte portée aux intérêts collectifs de ses membres, mais l'association doit établir que l'acte litigieux porte atteinte aux intérêts collectifs qu'elle représente. Ce sera au juge d'apprécier la validité de la demande au cas par cas.

Certaines associations peuvent se voir reconnaître le droit de défendre l'intérêt général mais cela est rare. Le plus souvent, il s'agira d'associations agréées à cet effet par le ministère compétent.

#### L'ACTION CIVILE

L'exercice de l'action civile est en général très restreint car seul un préjudice direct et personnel peut servir de base à cette action. Cette règle ne connaît que peu d'exceptions (déroptions législatives) Des dommages et intérêts peuvent être demandés et justifiés par le fait que l'infraction commise ait engendrée de la part de l'association des frais exceptionnels.

De plus, l'action peut être reconnue à certaines associations déclarées justifiant d'un nombre d'années d'existence légale (cinq ans généralement) etc ce pour des infractions précises (Préjudice direct et personnel)

##### - **Devant les juridictions administratives :**

Recours de pleine juridiction

Il s'agit des procès intentés à l'administration à l'occasion d'une faute commise par l'administration ou l'inexécution d'un contrat. Si le dommage est direct l'association est pleinement compétente. Si le dommage concerne un de ses membres, celui ci doit donner mandat à l'association.

Recours pour excès de pouvoir :

Il s'agit d'obtenir l'annulation d'une décision administrative tenue pour illégale. Dans le cas d'une mesure à caractère collectif, l'association est compétente si elle établit que ses intérêts ou ceux de ses membres sont atteints par la décision administrative incriminée.

Si il s'agit d'un recours contre une mesure individuelle, il faut que cette décision administrative porte atteinte aux intérêts collectifs des membres de l'association.

Règles de procédures.

Les statuts de l'association doivent, afin d'éviter tout litige, préciser l'organe (AG CA) ou la personne (Président) qui a la possibilité de désigner la personne chargée d'entamer la procédure. Ce pouvoir est en général reconnu au président. A défaut de précision, un mandat d'agir en justice pourra être donné par l'assemblée générale.

## GUIDE DES SITES

Karuna YOGANANTHAN travaille sur le sujet, Il a entamé une vérification de toutes les adresses en sa possession.

Il serait utile de récupérer quelques lettres de recommandation ou articles utiles pour l'image du GN afin de les glisser dans l'annuaire des sites de façons à ce que ces documents soient utilisés par les associations dans le cadre de la recherche de sites. Si vous avez de tels documents, n'hésitez pas à nous les faire parvenir auprès du secrétariat.

## L'ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

La version octobre 2000 vient de sortir. Nous l'avons mise en vente sur le monde du jeu. Les associations Membres la recevront avec leur convocation à l'AG. Cette version qui contient 250 adresse est un intermédiaire qui nous permettra de corriger toutes les erreurs de notre base. Nous avons en effet mis dans cet annuaire toutes les associations que nous connaissions. Nous attendons des retours pour être informés des erreurs, modifications et changement de statuts des associations y figurant.

Le responsable de la mise à jour est Mathieu Roquefort .Adresse e-mail : [Mathieur@altavista.net](mailto:Mathieur@altavista.net)

## Adresse e-mail

Suite à la demande de certaines associations ne pouvant bénéficier d'adresses e-mail à leur nom pour des raisons techniques, nous mettons en place un nouveau service d'adresses e-mail par le biais du site Internet de la Fédé. Ainsi, si vous le désirez, vous pouvez bénéficier d'une adresse e-mail associative ([ARCAN@FedegN.org](mailto:ARCAN@FedegN.org)). Pour bénéficier de ce service il suffit de nous contacter, de donner l'adresse que vous souhaitez avoir et l'adresse e-mail sur laquelle nous devons rediriger les messages. La seule contrainte est que l'adresse souhaitée ne doit pas dépasser 52 caractères. Si vous êtes intéressé, contactez le secrétariat de la Fédé. ([Secretariat@fedegn.org](mailto:Secretariat@fedegn.org))

## Les Mailing List

Vous le savez peut être (et si ce n'est pas le cas il est toujours possible de vous inscrire), deux mailing list ont été ouvertes. L'une d'elle (JoueursGN) est comme son nom l'indique destinée plus particulièrement aux joueurs qui souhaitent discuter entre eux ou aux organisateurs souhaitant contacter des joueurs. La seconde liste,(orgaGN) est destinée aux organisateurs à la recherche de conseils, astuces, matériels ou souhaitant communiquer entre eux .

Pour vous inscrire sur ces listes, il suffit de vous rendre sur notre site Internet : [FedegN.org](http://FedegN.org). Vous pouvez également choisir de vous inscrire auprès de [egroups.fr](http://egroups.fr).

Pour l'heure, et après quelques semaines d'existence, le bilan est assez positif. Il y a 67 abonnés à JoueursGN et 65 abonnés à OrgaGN. Plus d'une centaine de messages ont été échangés sur ces listes au cours de leurs 4 mois d'existence.

Pensez à faire la publicité de ces listes auprès de vos membres et des participants à vos GN.

Si vous voulez plus d'informations, contactez Gabriel ROBERT : [gorgoh@magic.fr](mailto:gorgoh@magic.fr)